Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_42-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2025

N° C20_02_2025_42 - Schéma directeur des déchèteries - Maillage des déchèteries du territoire

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	47	16	63	27

Pour : 56	Abstention : 7	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 14 février 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt février, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, CHOURRÉ Gilles, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, HAYE Jean-Marie, KLINGLER Sarah, MARTIN François, MACHET Annette, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :
ARCHAIMBAULT Monique (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), BARRE Gérard (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BELAUD Bernard (pouvoir donné à DELEZAY Gaëtan), BONNET Line (pouvoir donné à GAYET Olivier), BOUCHEREAU Isabelle (pouvoir donné à GRASSWILL François), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), GIRAULT Anne (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), NEE Nicole (pouvoir donné à THELLIER Odile), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à TROCHON Patrick), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), VALERY Nicolas (pouvoir donné à CHESNEAU Etienne), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BAUMGARTEN Christian, BERTON Jacques, BOURDIER Christine, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, COUSIN Sylvie, DALLAUD Hélène, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Patrice, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_42-DE

Christian, POINT Jean-Luc, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PICHON

****

Schéma directeur des déchèteries - Maillage des déchèteries du territoire

En 2024, la communauté de communes a fait réaliser par le bureau d'études TRIDENT une étude pour la définition de son schéma directeur des déchèteries.

Les enjeux de ce schéma directeur sont les suivants :

- Répondre aux normes et exigences réglementaires,
- Améliorer les conditions d'accès et d'accueil des usagers,
- Maîtriser les coûts du service public,
- Permettre la mise en place des nouvelles filières REP,
- Réduire au maximum les déchets ultimes,
- Réfléchir au maillage des déchèteries de notre territoire.

Les éléments mis en avant lors de cette étude ont été présentés en comité de pilotage et lors de la réunion du 12 décembre 2024 à laquelle était conviés les élus communautaires, les maires et les référents communaux déchets.

Lors de la réunion de politique publique des déchets du 30 janvier 2025 sur les leviers budgétaires, les 54 élus présents ont identifié la fermeture de 3 déchèteries comme nécessaire.

Afin de répondre aux enjeux, il est ainsi proposé la fermeture des déchèteries comme suit :

Déchèterie concernée	Date de fermeture	Économie générée en investissement	Économie générée en fonctionnement
Saint-Vincent-La-Châtre	Au 1er avril 2025	376 000 € HT	3 100 €
La Mothe-Saint-Héray	Prévisionnelle au 1er juillet 2025	518 000 € HT	9 800 €
Celles-sur-Belle	Prévisionnelle au 1er janvier 2026	377 000 € HT	15 100 €

L'économie générée en fonctionnement ne fait état que de l'économie potentielle en contractuels pour le remplacement des agents de valorisation. En effet les agents des déchèteries devant fermer iront en doublon dans les autres déchèteries et remplaceront les agents en poste quand nécessaire. N'a pu être estimé l'économie générée sur les coûts de fonctionnement grâce à une baisse des apports en tout-venant avec le développement des filières sur les autres déchèteries.

La fermeture de la déchèterie de La Mothe-Saint-Héray est à ce jour conditionnée à la mise en place d'un partenariat avec le SMC pour l'accès à la déchèterie de Pamproux et

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_42-DE

celle de Celles-sur-Belle à la capacité des déchèteries de Mougon et Melle d'accueillir les usagers supplémentaires aux conditions requises.

En complément de ces propositions, un travail complémentaire sera réalisé par les services dans les semaines à venir afin de :

- Proposer un plan pluriannuel d'investissement sur 5 à 10 ans afin de continuer la mise en conformité et permettre l'aménagement pour l'accueil de nouvelles filières,
- Développer les actions de limitation de quantité de déchets verts à traiter et permettre de statuer en fonction des résultats sur l'avenir des plateformes de déchets verts,
- Mettre en place des horaires d'ouverture des déchèteries adaptés en période estivale,
- Mettre à jour le règlement intérieur des déchèteries.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER la fermeture de la déchèterie de Saint-Vincent-La-Châtre au 1er avril 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Gilles PICHON
12ème Vice-Président en charge des services techniques
25 févr. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
25 févr. 2025